

## Yves Salesses

Membre du Conseil d'État. Dernier livre paru : *Réformes et révolution : propositions pour une gauche de gauche*, Agone, Marseille, 2001.

### La révolution et l'État

**Je me sens un peu en porte-à-faux par rapport aux précédents intervenants.** Ma démarche, dans *Réformes et révolution*<sup>1</sup>, ne part pas d'un retour critique sur Marx mais sur la société actuelle, pour formuler des orientations de transformation sociale pour les pays industrialisés, cela au travers de six chapitres : La révolution par un autre bout ; La démocratie au cœur du projet ; L'appropriation sociale des principaux moyens de production et d'échange ; Rompre avec la mondialisation libérale ; Changer l'appareil d'État ; Construire une autre Europe. L'objectif premier est de répondre à un manque politiquement de plus en plus coûteux. Nous nous heurtons au doute profond sur la possibilité de remplacer le capitalisme par quelque chose qui ne soit pas pire. Pour combattre ce doute, il est indispensable d'ébaucher ce que serait cette « autre chose ». C'est donc une démarche « utopique », en ce qu'elle suppose réalisé le rapport des forces politiques nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Elle ne l'est pas, en ce qu'elle part des données objectives actuelles : réalités et limites de la mondialisation, niveaux de développement, présence d'un impérialisme dominant, etc. La révolution n'est pas ici définie par le processus de « prise du pouvoir », mais par son contenu : quelle société différente est immédiatement possible ? – c'est-à-dire : quelles réformes, non limitées par ce que serait supposé tolérer le capitalisme, mettre en œuvre immédiatement ? Avec cette première thèse : pour qu'un tel processus soit viable, il doit tout de suite changer la vie et d'abord celle des plus démunis. Cela signifie prendre les droits proclamés au sérieux, assurer le droit au logement, au travail, à la santé, à l'éducation, changer la politique salariale, lutter contre les discriminations. Je l'indique ici, alors que le sujet est l'État, parce que cela rejait directement sur la question de l'État.

#### La démocratie

Parce que pèse le bilan des précédentes expériences révolutionnaires, nous devons clarifier nos positions sur la démocratie. Mais si je mets celle-ci au centre du projet, ce n'est pas seulement à cause de ce bilan. Nous ne devons pas laisser s'installer le postulat de la pensée dominante : capitalisme égale démocra-

tie. De la démocratie proclamée et mutilée nous devons assurer et assumer le passage à la démocratie effective. Elle n'est ni un principe abstrait ni un ensemble institutionnel. La portée subversive de cette position est évidente.

Je ne reviens pas sur des analyses connues. La démocratie effective veut dire d'abord que le peuple entier définit les orientations essentielles pour l'avenir de la société, les besoins sociaux et donc les objectifs des politiques publiques. Quoi de neuf ? Ceci simplement : ces sujets majeurs deviennent le centre du débat politique et il n'y a pas de sujet réservé. Je sais que la division sociale du travail ne sera pas abolie, que la représentation-délégation subsistera. Il y a lieu toutefois, dès à présent, de refuser l'existence de sujets réservés aux spécialistes, aux professionnels. C'est la conception présente de la politique et de l'État qui est ainsi mise en cause.

La démocratie effective suppose l'égalité sociale, en termes de classes et en termes individuels. En termes de classes, cela veut dire briser la domination de la bourgeoisie. En termes individuels, nous retrouvons le premier point : changer la vie. Les moyens matériels de la société et donc l'État doivent être mis au service de cet objectif. La réduction des inégalités devient un critère d'évaluation de l'action étatique.

La démocratie effective suppose aussi immédiatement le développement de l'appropriation sociale des principaux moyens de production et d'échange. Et, ce qui est lié, toute une série de mesures pour affaiblir le poids du marché mondial sur les pays s'engageant dans ce processus de transformation sociale.

Mais cet engagement démocratique a une conséquence majeure. Nous avons vécu dans l'idée que la révolution sociale est irréversible, sauf contre-révolution victorieuse animée par l'ancienne classe dominante. L'histoire des révolutions est peuplée de forces et partis se maintenant au pouvoir coûte que coûte, avec des justifications variées. Et la littérature révolutionnaire a été très souvent ambiguë sur ce point. Nous devons clairement rompre avec l'idée d'un pouvoir révolutionnaire durablement minoritaire dans la société et accepter la possibilité que, dans le respect de la démocratie, la majorité se détourne de la transformation engagée. C'est-à-dire que nous devons accepter l'hypothèse de la réversibilité du processus révolutionnaire. J'ai bien entendu précisé : « dans le respect de la démocratie ». Ce qui exclut les cas de subversion interne/externe, de l'obtention d'une majorité par la terreur, des risques de contre-révolution sanglante.

#### L'appropriation sociale

C'est d'abord une vaste opération d'expropriation qui a pour fonction d'ôter à la bourgeoisie le pouvoir de prendre des décisions essentielles pour l'immédiat et l'avenir de la société : que produire, où, quand, comment. En quoi consisterait un pôle suffisamment fort pour orienter l'activité économique vers la satisfac-

tion des besoins sociaux? On ne doit pas limiter ce pôle à la propriété publique. Tout un secteur d'« économie sociale », mutualiste, coopératif, se développera, dont je ne dis pas grand-chose, n'ayant pas travaillé sur ce sujet. J'affirme en revanche la nécessité d'un secteur public fort, clé de l'« arrachage » à la domination de l'économie de profit. Secteur public veut dire propriété publique; appropriation sociale ne veut pas dire nationalisation, au sens traditionnel. D'abord, parce qu'il conviendra, au cas par cas, de déterminer le niveau pertinent: infranational, national, supranational. Ensuite, parce que le transfert de propriété est insuffisant pour assurer l'appropriation sociale.

Je développe pour ce secteur public des propositions allant dans le sens de deux types de contrôle social. Un contrôle externe, faute duquel l'appropriation sociale me semble vide de sens: la planification. Ce n'est pas « l'administration des choses », mais l'énoncé de ce que l'on attend du secteur public et des entreprises qui le composent. C'est une planification stratégique. Se limitant à fixer les orientations stratégiques, mais impératives. Le reste relève de l'autonomie de gestion des entreprises. Cette planification est le résultat d'un double mouvement. La définition des orientations stratégiques que les pouvoirs publics jugent nécessaire de fixer relève du débat politique. La confrontation de ces orientations et des moyens qu'elles supposent avec la position des entreprises. Leurs travailleurs interviennent donc à double titre. D'abord en tant que citoyens. Ensuite en tant que producteurs.

Le contrôle social interne relèverait d'un trépied composant la direction des entreprises publiques: les représentants de l'État qui se bornent à vérifier le respect des orientations stratégiques arrêtées; les représentants des salariés; les représentants des usagers ou consommateurs, qui peuvent être de natures diverses. Les gestionnaires de l'entreprise sont désignés et contrôlés par ce « conseil d'administration » tripartite. En outre, le pouvoir d'intervention des salariés est développé sur toute une série de sujets (organisation du travail, conditions de travail, etc.) par les pouvoirs de décision dévolus aux conseils d'atelier, de bureau ou de service. Je refuse donc l'autogestion de ces entreprises par leurs salariés, ce qui me vaut de nombreuses critiques. Quelques remarques sur ce sujet.

J'écarte l'autogestion des entreprises, c'est-à-dire le pouvoir des salariés de décider ce que décidaient auparavant les détenteurs du capital et leurs mandataires. Pour une raison simple: il n'y a aucune garantie que ces travailleurs gèrent ces entreprises conformément aux besoins et attentes de la société. Je traite du seul secteur public. C'est-à-dire d'entreprises jugées suffisamment importantes, au terme d'un débat politique, pour que la société s'en saisisse. On ne peut postuler que les travailleurs de l'entreprise représentent spontanément la volonté générale. D'où le caractère impératif de la planification et la présence d'autres acteurs à la direction de ces entreprises.

On me reproche d'avoir une vision trop timide et limitative de l'intervention des travailleurs. J'en ai dit la raison politique. Notons toutefois que, dans cette approche, le pouvoir des travailleurs concernés est important. L'intervention des représentants de l'État est bornée aux orientations stratégiques que le débat démocratique aura voulu fixer. Les usagers ne représenteront jamais un groupe social aussi homogène que les salariés. Les représentants de ces derniers auront donc un poids très important à la direction des entreprises. En outre les comités d'atelier ou autres auront un grand pouvoir de décision sur le fonctionnement. Enfin, l'indépendance de la fonction syndicale sera préservée. Cela fait pour les travailleurs de l'entreprise, outre leur intervention en tant que citoyens, trois modes d'action non négligeables. On me reproche aussi de ne retenir, pour l'écarter, qu'une conception étroite, caricaturale, de l'autogestion. C'est entendu: je réfute la substitution du pouvoir des salariés de l'entreprise à celui des anciens patrons, et ce pour le secteur devenu public. Si l'autogestion est autre chose, il faut que les partisans de cette autre conception la précisent et l'on verra alors.

### **L'organisation générale de l'État**

Notre tradition, c'est l'État des conseils fondé sur l'auto-organisation des travailleurs. Cette forme est supposée garantir le caractère de classe du nouvel État et résorber le caractère « séparé », marque de l'État bourgeois. Elle lui est, plus concrètement, supérieure par l'ancrage social de l'État (le conseil de base est d'abord dans les entreprises), la démocratie supérieure qu'elle permet en réduisant l'atomisation des travailleurs, la fin de la séparation entre pouvoir législatif et exécutif.

On ne peut engager la transformation sociale sans mobilisation populaire intense. Et toute période de forte mobilisation amène à l'action une masse nouvelle qui ne peut s'organiser dans les formes traditionnelles. Les formes d'organisation qu'elle génère constituent une forme démocratique effectivement supérieure. C'est pourquoi l'auto-organisation doit être, en toutes circonstances, un axe stratégique des forces révolutionnaires. Mais la supériorité de ces formes d'organisation ne vaut que tant que la mobilisation les nourrit. Or celle-ci ne se maintient pas indéfiniment. Alors, ces formes se vident, se bureaucratisent et deviennent des formes inférieures de la démocratie. Pourquoi? Parce que la démocratie représentative traditionnelle et le suffrage universel, dont nous connaissons les limites, permettent au moins à tous, s'ils le désirent, de se prononcer, protégés par l'isoloir. Nous savons que tel n'est pas le cas des formes d'auto-organisation qui excluent de fait des secteurs de la population qui ne s'organisent pas et, en leur sein même, font jouer à plein les rapports de force et de domination. Lorsque ces formes se bureaucratisent et dégèrent, l'exclusion est plus efficace, plus complète que dans la démocratie représentative bourgeoise.

Il s'ensuit que les formes d'auto-organisation ne peuvent constituer l'organisation pérenne de l'État à horizon temporel prévisible. Le phénomène de bureaucratisation, qui durera tant que durera la division sociale du travail, doit être l'un des sujets majeurs de notre réflexion sur l'institution et, plus largement, sur la transformation sociale.

Cela conduit aussi à écarter l'idée de la fusion des pouvoirs pour défendre au contraire la séparation des pouvoirs et la préservation des fonctions de contre-pouvoir. La fusion des pouvoirs, c'est celle des bureaucraties. Il faut au contraire défendre la séparation des organisations (syndicales, politiques, etc.) et de l'État. C'est maintenant admis au plan des principes, mais ne va pas du tout de soi en pratique, notamment dans une organisation de type « conseils ». Il faut aussi préserver l'existence d'une administration distincte, faute de quoi la bureaucratie d'État s'emparerait vite de la légitimité politique. Il faut préserver la séparation du pouvoir judiciaire. Il faut enfin préserver la différenciation exécutif/législatif. Arrêtons-nous sur ce dernier aspect. La justification de principe par la science politique de la séparation de l'exécutif et du législatif me paraît peu convaincante. Je ne la retiens que comme fonctionnellement utile et surtout élément de lutte contre le pouvoir bureaucratique. De même que la confusion du politique et de l'administratif favoriserait ce dernier, la confusion législatif/exécutif conduirait non à l'absorption du second par le premier mais à l'inverse.

L'organisation pérenne de l'État serait donc une forme parlementaire issue du suffrage universel. Une forme parlementaire profondément transformée et conflictuelle.

Une forme parlementaire profondément transformée par la disparition de la domination de la bourgeoisie, les progrès de l'égalité sociale, la réduction du temps de travail obligé, etc. ; par le renforcement des moyens de l'action publique découlant notamment de l'appropriation sociale et de la construction de l'Europe politique<sup>2</sup>, et par le changement de nature du débat politique que cela permet ; par la restauration du rôle du législateur et la suppression de la suprématie de l'exécutif, qui suppose de s'attaquer aux fondements matériels de celle-ci, tendance observable dans tous les pays industrialisés au-delà des institutions particulières ; par la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité, réservant l'action publique au plus bas niveau possible ; par la transformation de l'appareil d'État – sur laquelle nous allons revenir.

Une forme parlementaire conflictuelle avec les formes d'auto-organisation qui pourront subsister sans avoir une légitimité suffisante pour prétendre exercer tout le pouvoir. Je me prononce contre leur institutionnalisation. C'est le deuxième sujet sur lequel les critiques ont été les plus fréquentes. Dans mon livre, je rappelle les différentes théories d'institutionnalisation des conseils à côté d'une forme parlementaire, de Karl Kautsky à Otto Bauer en passant par Max Adler ou Georges

Gurvitch pour une inspiration plus libertaire. Elles ont toutes nécessairement en commun, dès lors que l'on institutionnalise, de limiter les prérogatives des formes d'auto-organisation. Ainsi l'institutionnalisation me semble toujours erronée : lorsque la mobilisation est faible, elle conduit à donner du pouvoir à des coquilles vides et bureaucratiques ; lorsqu'elle est forte, elle entrave l'action des conseils et contribue à leur affaiblissement. Nées des profondeurs du mouvement populaire, les structures d'auto-organisation occuperont la place qu'elles gagneront en fonction de leur force et de leur représentativité. Ne se situant apparemment pas dans le cadre des théories précitées, les critiques que l'on m'adresse ne répondent généralement pas sur ce point et sont, pour l'instant, extrêmement floues sur le contenu : on invoque parfois un « sénat » des syndicats et des associations. La poursuite du débat sera facilitée si les propositions dites d'institutionnalisation des formes d'auto-organisation sont un peu précisées.

### L'appareil d'État

Notre tradition, c'est « briser l'appareil d'État bourgeois ». Mais tant que l'on ne traduit pas ce mot d'ordre en mesures, il n'est qu'un mot. Je ne reviens pas sur l'analyse des rapports entre le capital, la bourgeoisie et l'État que j'ai développée sur la question européenne dans *Propositions pour une autre Europe*, et que je poursuis dans *Réformes et Révolution*. Je me limiterai aux orientations. Alors que certaines des propositions résumées précédemment le renforcent, il faut dans le même temps transformer et réduire l'État. Cela, à partir d'une conclusion simple : l'actuel appareil, par ses missions, son organisation, sa composition, ne peut être l'instrument de politiques publiques de transformation sociale.

Changer la vie, premier objectif de la transformation sociale, suppose la redéfinition des missions de l'appareil d'État, au service véritablement de l'intérêt général et d'abord des plus mal lotis. Sera ainsi profondément remise en cause la fonction générale de l'actuel appareil d'État qui, malgré son autonomie, administre l'ordre établi. Cette redéfinition doit être menée fonction par fonction, secteur par secteur. Elle mettra en cause aussi l'organisation de l'appareil d'État, inadaptée à ces nouvelles missions. D'une administration essentiellement administrante, nous devons passer à une administration de projets. Ou, pour utiliser le vocabulaire technocratique, nous devons passer d'une administration de moyens à une administration d'objectifs.

Après ses moyens matériels considérables, la force de l'appareil d'État tient au secret de son fonctionnement. Cela le dépasse. On touche là à un ressort essentiel du « caractère séparé » de l'État, pouvoir politique compris, c'est-à-dire, essentiellement, exécutif compris. Ouvrir l'État, et son appareil, à la société est une orientation fondamentale de sa transformation. Je la traduis en propositions concernant la préparation et le suivi des décisions, l'intervention des usagers

**Lilian Mathieu**

Sociologue, CNRS.

La politique comme compétence :  
Pierre Bourdieu et la démocratie

dans son fonctionnement quotidien, le devoir de réserve des fonctionnaires, etc. La force de l'appareil d'État, face à la société mais aussi face au pouvoir politique, tient aussi à son monopole de l'expertise. Il faut y mettre fin. D'abord en rompant l'unité de cet appareil, qui ne doit pas rester l'instrument exclusif de l'exécutif. La rupture de l'unité de l'appareil est un élément clé de la restauration du pouvoir du législateur. Mais au-delà, il est indispensable au débat démocratique. C'est pourquoi l'expertise administrative devra être éclatée à l'intérieur des pouvoirs publics et, plus largement, dans la société.

Réduire la force concentrée de l'appareil d'État central passe par la rupture d'unité évoquée ci-dessus et, plus largement, par la mise en œuvre du principe de subsidiarité. Subsidiarité géographique, verticale, que j'avais défendue dans le débat sur l'Europe. Mais aussi subsidiarité fonctionnelle, quand il n'est pas avéré que l'intervention administrative soit la plus efficace comparée à celle des associations et des formes plus développées d'auto-organisation partielles de secteurs de la société, auxquelles il faut alors donner les moyens de leur action. Réduire cette force concentrée se pose au premier chef pour les appareils de répression. On ne règle pas leur problème en affirmant qu'ils seront brisés par l'affrontement révolutionnaire. Car subsiste entière, comme pour le reste, la question de ce qu'il faudra mettre à leur place. Les mêmes raisons qui m'ont fait écarter les conseils comme forme pérenne de l'État me conduisent à ne pas voir dans « les milices populaires » la formule résolvant tous les problèmes. L'application des orientations générales développées précédemment pour l'appareil d'État (nouvelles missions, ouverture à la société, etc.) rendra son effet maximum dans les corps de répression. Cela ne suffit pas. Je fais quelques propositions supplémentaires, notamment sur la fin de l'armée professionnelle. Mais j'ai tout à fait conscience d'être loin du compte. La question des « nouveaux appareils » de répression nécessitera un travail spécifique.

Enfin, il faut changer la haute fonction publique. Cela passe par la modification des critères de sélection et la réduction du train de vie des sommets de l'État. Y compris une limitation des salaires que je chiffre aujourd'hui, à titre d'illustration, à 30 000 francs alors que le salaire minimum devrait passer à 10 000 francs. Le raisonnement est habituellement inverse : il faut relever le salaire des hauts fonctionnaires, sinon les « meilleurs » partiront dans le privé. Qu'ils partent, ceux dont la motivation première n'est pas le service public. C'est une façon finalement efficace d'assurer une première épuration qui ne soit pas politico-policière. C'est d'ailleurs, de tout le livre, la proposition qui a en premier retenu l'attention de mes collègues.

1 Yves Salesses, *Réformes et révolution : propositions pour une gauche de gauche*, Agone, Marseille, 2001.

2 Voir Y. Salesses, *Propositions pour une autre Europe : construire Babel*, Éd. du Félin, Paris, 1997.

**Deux mouvements contraires, mais pour partie liés, affectent aujourd'hui** la sociologie

de Pierre Bourdieu : celle-ci est diffusée bien au-delà du public habituel des sciences sociales, dans le même temps qu'elle est devenue l'objet d'une critique acérée au sein des cercles académiques – et cela, singulièrement, de la part de ceux qui en furent autrefois des disciples ou de fervents admirateurs<sup>1</sup>. La dimension politique de l'œuvre est la cible privilégiée de ces critiques, de manière d'ailleurs parfois contradictoire : tel, rappelant « combien l'appel à l'engagement politique et social des chercheurs peut engendrer les pires catastrophes scientifiques<sup>2</sup> », blâme Bourdieu de dévoyer la sociologie par ses interventions répétées dans le débat public, tandis que tel autre, « loin de faire grief au sociologue critique de ses engagements », lui « reproche plutôt de ne pas les tenir jusqu'au bout » en ne rendant pas explicite « le principe de justice » qui fonde sa dénonciation des inégalités (scolaires, culturelles, économiques, etc.)<sup>3</sup>. Le propos, dans ce bref article, ne sera pas de prendre parti « pour » ou « contre » la sociologie bourdieusienne, ni « pour » ou « contre » les multiples engagements militants de Pierre Bourdieu, mais de mettre au jour cet aspect central, quoique rarement traité comme tel, de sa réflexion politique que sont les conditions sociales d'exercice de la démocratie.

**Une compétence à la pratique démocratique**

La sociologie de Bourdieu est tout entière fondée sur le rejet de l'intellectualisme, ce mode d'appréhension de l'action humaine qui se trouve « inscrit dans le fait d'introduire dans l'objet le rapport intellectuel à l'objet, de substituer au rapport pratique à la pratique le rapport à l'objet qui est celui de l'observateur<sup>4</sup> ». En matière de politique, et plus spécialement de démocratie, l'intellectualisme se rencontre le plus souvent au sein d'une certaine science politique « standard » qui, reprenant le discours que les institutions politiques tiennent sur elles-mêmes, ne veut voir dans le comportement des citoyens que la pure et simple mise en acte des principes de la démocratie représentative. Rappelons pour mémoire certains des plus fondamentaux de ces principes : la souveraineté